

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Avril

## L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE

A l'occasion du prochain voyage de l'empereur d'Allemagne à Londres, plusieurs journaux étrangers cherchent à mettre en circulation la nouvelle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la triple alliance. La récente visite faite en Angleterre par le fils du chancelier, le comte Herbert de Bismarck, aurait eu pour objet de tâter le terrain, et l'accueil qui lui aurait été fait n'aurait pas été trop défavorable. Ces journaux, notamment à Vienne et à Londres, vont même jusqu'à donner des renseignements circonstanciés. A les en croire, M. de Bismarck redoute de voir les nouvelles colonies de l'Allemagne détruites par la flotte française en cas de nouveau conflit avec la France, et c'est pour parer à cette éventualité qu'il aurait résolu depuis longtemps de travailler à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la prétendue « Ligue de la Paix. »

Le comte Herbert aurait été chargé, pendant son récent voyage, de faire sur ce point, au cabinet de Saint James, des ouvertures formelles. Le gouvernement britannique aurait subordonné à deux conditions principales son adhésion à la triple alliance. Elle exigerait que l'Allemagne s'engageât à faire un *casus belli* de toute tentative de la Russie dans la direction de Constantinople, et qu'elle traitât de même tout nouvel empiètement territorial de la Russie dans l'Asie, principalement du côté d'Hérat et de la frontière d'Afghanistan.

C'est sur ces bases que le comte Herbert aurait engagé avec lord Salisbury des négociations verbales, et le fils du chancelier serait rentré à Berlin avec la conviction qu'une entente anglo-allemande n'est pas irréalisable.

Il est à noter, toutefois, que ce sont des feuilles allemandes, qui ont des relations plus ou moins suivies avec le célèbre fonds

des reptiles, qui ont mis ces nouvelles en circulation. Quelle en est la valeur ?

L'Allemagne a vu repousser par la Russie, très poliment, mais très formellement, les avances marquées qu'elle n'a cessé, depuis deux ans surtout, de faire au cabinet de St-Petersbourg. Le cabinet de Berlin ne peut avoir aucune illusion, la Russie continue à se recueillir et à se réserver; elle n'a contracté avec la France aucune alliance positive de nature à gêner plus ou moins ses mouvements, mais elle a, d'autre part, réservé avec un soin jaloux sa liberté d'action, afin de pouvoir, l'heure venue, jeter dans l'un des deux plateaux de la balance sa redoutable épée. En 1874, Alexandre II rendit à la France un inoubliable service en disant à l'ambition germanique : « Tu n'iras pas plus loin. » Alexandre III a su comprendre qu'il n'avait rien de mieux à faire que de suivre cette tradition politique, aussi sensée qu'avantageuse pour les intérêts de l'empire des Czars. Au jour où, pour l'un ou pour l'autre des deux pays, un danger viendrait à surgir, l'alliance dont on a tant parlé se réaliserait d'elle-même, au nom de cette inéluctable nécessité qui s'appelle la lutte pour la vie.

C'est là une vérité dont le cabinet de Berlin se rend un compte fort exact, et il n'est pas douteux que les ouvertures qu'il vient de faire au gouvernement britannique n'aient été inspirées par ces considérations toutes puissantes.

L'Angleterre céderait-elle cependant aux vœux du chancelier ? C'est peu probable. On voit bien ce qu'elle aurait à perdre; on ne voit pas ce qu'elle pourrait gagner. Aussi doit-on, lorsqu'on entend parler de l'alliance anglaise, faire toutes réserves et se rappeler le proverbe : On croit aisément ce que l'on désire.

On ne l'a pas pour cela.

\* \*

## INFORMATIONS

### Haute Cour de Justice

#### La clôture de l'Enquête

L'*Eclair* annonce que la commission de la haute cour a décidé de clore l'instruction vers la fin de mai. Toutefois, M. Merlin prendrait tout son temps pour rédiger son rapport, et il serait possible que l'arrêt fût rendu dans le courant d'octobre.

De son côté, le *XIX<sup>e</sup> Siècle* croit savoir que la commission d'instruction serait tombée d'accord sur la nécessité de clore l'enquête aux environs du 20 mai.

#### Le Dossier

D'après certaines indications de bonne source, le *Matin* croit savoir que le dossier de l'instruction s'est largement et utilement garni de pièces intéressantes. Le dossier, déjà constitué ainsi, est, en effet, paraît-il, d'une importante abondance au point de vue de la démonstration recherchée et contiendrait des preuves de tout un ensemble de faits, d'où se dégagent, affirmé-t-on, nettement dessinés, entièrement caractérisés, tous les préparatifs d'un attentat. Les personnes bien informées déclarent que, dans tous les cas, ce commencement acquis à l'instruction permet de supposer que, lorsqu'elle sera clôturée, les membres du Sénat appelés à statuer sur les résultats pourront sûrement se prononcer en pleine connaissance de cause et avec les plus complets éléments d'appréciation.

#### M. Jules Ferry

M. Jules Ferry a pris, dimanche, la direction de l'*Estafette*. La nouvelle rédaction a publié un article-programme dont voici la conclusion :

« Il n'est pas besoin de réviser la Constitution, il suffit de la pratiquer fidèlement.

« C'est à cette politique que viendront, un jour ou l'autre, tous les républicains qui ne ferment pas l'oreille aux leçons de l'expérience.

« C'est la réforme qu'il convient de poursuivre avant toutes les autres; le reste viendra comme par surcroît.

« Le progrès n'est que le développement de l'ordre : sauvons d'abord l'ordre républicain.

» La Rédaction. »

#### Un discours de M. Goblet

Vendredi, à Conty, où s'accomplissaient les opérations du conseil de révision, M. Goblet a prononcé un nouveau discours, dans lequel il n'y a pas eu la moindre trace de radicalisme.

« Il faudra bien conserver, a-t-il dit, quelques anciens dans la Chambre nouvelle, ne serait-ce que pour aider à la prompte éducation des nouveaux, et ne pas rompre avec la tradition. Il est vrai que nous avons trop fermé la Républi-

main.

Deux mousquetaires, l'arme sur l'épaule, — MM. d'Héricourt et de Gacé, — se promenaient devant la porte de la façade est du vieux château : cette porte, aujourd'hui condamnée, que Mansard, en restaurant l'édifice de François I<sup>er</sup>, venait d'ouvrir pour le défilé des chevauchées, des carrosses et des cortèges royaux. Deux autres, de planton, — MM. d'Esquivaux et de Champagnac, — étaient assis, les jambes pendantes et l'épée entre les jambes, sur le parapet du fossé.

C'était l'heure où Marie-Thérèse faisait la sieste, suivant l'habitude espagnole.

Or, la cour imitait la reine, et la ville imitait la cour.

Quand Marie-Thérèse sommeillait, le château et la ville semblaient dormir à poings fermés. Sentinelles et plantons n'avaient donc pas même la ressource de voir un bourgeois ridicule passer en s'épongeant le front, ou une chambrière accortese glisser le long des maisons, dans la mince ligne d'ombre projetée par celles-ci. Aussi se démanchaient-ils la mâchoire à bâiller, quand soudain l'un des deux plantons poussa du coude son camarade :

— Hé ! d'Esquivaux, regardez donc ce qui nous arrive par là, du côté du Jeu de Paume...

L'autre suivit des yeux la direction indiquée :

— Un Breton bretonnant, ou le diable m'emporte !... Et de mâle encolure, encore !... Le fait est qu'il faut être diablement de sa province pour s'aventurer sur le pavé du roi par une chaleur à faire durcir un œuf de poule entre ma casaque et ma chemise !

C'était en effet, notre ami Joël qui débarquait de

que. Après avoir conquis la majorité de l'opinion, il aurait fallu s'efforcer de ramener au moins la plus grande partie de la minorité dissidente. Nous n'avons peut-être pas fait tout ce qu'il fallait faire pour cela. Je dirai volontiers, à ce point de vue, que je suis pour la République ouverte.

Le *Temps* commentant ce discours, dit :

« Dès que M. Goblet est sorti de l'enceinte parlementaire, dès qu'il échappe aux actions et aux réactions de cet étroit milieu, dès qu'il se trouve en province surtout et devant ses électeurs, il retrouve son bon sens naturel et sa raison politique mûrie par l'expérience. »

#### Le général Boulanger

M. Boulanger a déclaré à un correspondant de l'*Étoile belge* de Bruxelles, que, s'il avait quitté Paris, c'est qu'il avait tenu « dans ses mains » le mandat d'arrêt décerné contre lui.

Il n'est pas inutile de faire remarquer à ce propos que le gouvernement français était prévenu de tous les préparatifs de départ de M. Boulanger, que son passage fut signalé à tous les chefs de gare jusqu'à la frontière française, et qu'il lui eût été loisible de faire mettre la main au collet du général s'il en avait eu l'intention.

\* \*

Un reporter du *New York Herald* s'est présenté chez le général Boulanger. En l'absence de celui-ci, il a été reçu par M. Naquet, à qui il a demandé :

— Que ferait le général si vraiment le gouvernement anglais lui interdisait le séjour en Angleterre.

— Il établirait son quartier général à New-York, à moins qu'il ne préfère Sydney. Si l'Angleterre lui était fermée, il ne lui resterait en Europe aucun pays où il pourrait s'établir. La Suisse est trop petite pour assumer une telle charge. Aller en Russie serait véritablement impraticable. De sorte qu'il ne lui resterait qu'à se transporter sur un autre continent. Mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que toutes persécutions complémentaires ne feront que consolider sa cause.

En quittant M. Naquet, le correspondant du *New-York Herald* a rencontré M. Boulanger qui descendait de voiture et lui a demandé ce qu'il ferait s'il est vrai que le gouvernement anglais songe à l'empêcher de rester en Angleterre.

— J'irais en Chine a répondu M. Boulanger en riant.

#### La colonie française de Bruxelles

On se souvient de l'adresse qui fut remise au général Boulanger par un groupe de Français lors de son départ de Bruxelles. Une centaine de membres de la colonie française s'étant émus des termes et de l'esprit de cette adresse, ont rédigé une protestation dont voici le texte :

« Nous lisons avec la plus vive émotion l'adresse remise à M. Boulanger, au moment de

Paris, et qui, après avoir laissé son bidet au pont du Peq, à l'auberge de l'*Orme de Sully*, venait d'entrer à Saint-Germain par les rampes du château neuf.

M. de Champagnac reprit :

— Il se dirige par ici...

Et M. d'Esquivaux :

— Aurait-il donc affaire à nous ?...

Notre héros salua les deux plantons avec sa bon ne grâce ordinaire.

— Messieurs, dit-il, m'est-il permis de vous demander si vous n'appartenez point à une compagnie de mousquetaires ?

— Nous appartenons effectivement à ce corps...

— Et tout à votre service, monsieur...

En répondant de la sorte, MM. Champagnac et d'Esquivaux s'étaient levés et avaient rendu le salut.

— Cet obligeant accueil, poursuivit le Breton, m'enhardit à vous adresser une question...

— Parlez sans embarras, monsieur...

— Et s'il est en notre pouvoir de vous être de quelque utilité...

On salua derechef. Ensuite Joël continua :

— Je désirerais seulement savoir si vous avez eu connaissance d'un certain M. d'Artagnan...

Les sentielles s'étaient approchées des causeurs. Elles écoutaient, l'arme au pied. Au nom de M. d'Artagnan, il y eut parmi les quatre auditeurs comme un chorus d'exclamations admiratives :

— M. d'Artagnan ?... Mais c'a été la gloire de la compagnie dont nous avons l'honneur de porter l'uniforme !...

(A suivre.)

41 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

IX

Je ne connais guère que monsieur qui soit capable de jouter avec lui pour le serré du jeu et la vigueur du poignet.

— Hum ! maugréa le Gascon, c'est donc encore un colosse de Rhodes que ce Mathusalem militaire !... On pourra s'en assurer... Dans tous les cas, je ne lui ferai pas compliment de la rapidité de son avancement !...

— Ah ! voilà : un vieux serviteur qui devrait être pour le moins mestre-de-camp ou colonel... Oui, mais un sac à vin, un brelandier, un paillard : ivrogne comme la botte à Bassompierre, joueur comme les cartes à Bautre et coureur de mauvais chemins comme la mule que chevauche le président Cherry... Au demeurant, le plus parfait gentilhomme qui soit : friand de la lame comme pas un. Voici la dixième fois qu'il va sur le terrain, où toujours il a couché son adversaire.

— Bon ! grommela Petit-Renaud, qu'il prenne garde d'y être couché par le onzième,

— Je partirai demain matin pour Saint-Germain, dit Joël.

— C'est cela reprit le Gascon; et, en attendant, nous partagerons en frère la chambre ci-dessus, comme nous avons partagé ce gigot...

Il frappa sur la table avec son gobelet :

— Holà ! notre hôte, un dernier facon ! Ensuite, à dodo tout le monde ! Moi aussi, j'ai affaire demain à la première heure, chez le ministre, vivadioux ! Et je gage qu'il a dans ses bureaux plus d'un commis qui ne me va pas au menton...

Il ajouta d'un air triomphant :

— Quand j'aurai la livrée du roi sur le dos, pour me rehausser de quelques pouces, personne ne me refusera plus la considération que je mérite.

Le Breton questionna derechef :

— Combien me faut-il de temps pour aller d'ici à Saint-Germain ?

— Deux heures, tout au plus, répondit le cabaretier, sur un bon bidet que vous louerez à la poste.

— A merveille ! pensa notre héros, qui n'avait pas oublié mademoiselle de la Tremblaye : je serai de retour pour l'Angelus du soir.

Le jeune homme proposait.

Dieu se réservait de disposer.

X

Il était environ deux heures de l'après-midi.

Le soleil de juillet chauffait à blanc les pavés pointus qui ont été sous tous les régnes — et qui seront de tous les temps — comme l'indiscutable apanage de la bonne ville de Saint-Ger-

son départ pour l'Angleterre, par un groupe de Français résidant à Bruxelles. Nous ignorons de combien de personnes se compose ce groupe; il doit être peu nombreux, car l'immense majorité de nos compatriotes apprécie comme doit être appréciée l'hospitalité de la Belgique.

» C'est pourquoi nous protestons énergiquement contre le langage regrettable tenu par le groupe précité, en faisant observer que le manque de temps seul ne nous permet pas de recueillir les milliers de signatures qui se seraient jointes aux nôtres.

Outre cette protestation, plusieurs correspondants bruxellois de journaux boulangistes parisiens désavouent également l'adresse remise au général.

#### La situation de M. Rochefort

Le Figaro dit que la situation de M. Rochefort est, à Londres, très particulièrement difficile. Sans parler de ses démêlés avec le dessinateur Pilotell, qui se termineront très probablement par un échange de coups de poings quand les deux adversaires se rencontreront, on annonce, contre le directeur de l'Intransigeant, une manifestation des officiers de la garde. Ces messieurs se souviennent des insultes faites par M. Rochefort à la reine, et, de ce pas, M. Rochefort se tirera moins aisément que de ses disputes avec son ancien collègue de la Commune, Pilotell.

#### M. Henri Rochefort

M. Henri Rochefort s'est installé, comme on l'a dit, au Diendon's Hôtel, avec sa nièce et son neveu, M. André Vervoort. Ce dernier l'aidera dans sa besogne assez fatigante, car l'envoi par le télégraphe, d'un article quotidien n'est pas une petite affaire.

Les chevaux et les voitures dont M. Rochefort se sert à Londres sont ceux qu'il avait à Paris. L'équipage se compose d'un coupé, d'une victoria et de deux chevaux. Comme M. Boulanger, M. Rochefort cherche à louer une maison meublée du côté d'Hyde-Park, à moins qu'il ne se décide à retourner immédiatement à Bruxelles, où le téléphone lui donne de grandes facilités de communication.

#### On télégraphie de Bône, 29 avril :

M. Henri Rochefort fils, qui se trouvait à Bône depuis huit jours, vient de se suicider. A son départ de Paris, une femme mariée très connue avait promis de le rejoindre; il devait, samedi, prendre le bateau pour aller l'attendre à Ajaccio, mais la réception d'un télégramme lui fit différer son départ.

Vers deux heures, un de ses amis, allant le voir à l'hôtel d'Orient, où Rochefort était descendu, le trouva mort.

Aussitôt appelé, le parquet constata un suicide accompli à l'aide d'un revolver bijou.

La balle, formant un imperceptible trou, avait atteint le cœur.

M. Pailhès, avocat et ami de la famille, a fait transporter le cadavre chez lui.

Cinq minutes avant le suicide, le facteur avait apporté une dépêche de la dame en question, datée de Paris.

#### Réunion boulangiste dissoute

On mande d'Epinal à l'Intransigeant : La réunion privée du comité radical boulangiste d'Epinal, où devaient parler les citoyens Houdaille, avocat à Paris et Tugny, a été dissoute au dernier moment par ordre du préfet des Vosges.

#### Les socialistes Allemands

On mande de Berlin : Le Volksblatt publie un premier-Berlin très remarqué sous le titre : *Debout! compagnons! à Paris!* dans lequel il engage les socialistes allemands à se rendre nombreux au Congrès international des ouvriers et à marcher la main dans la main avec leurs frères de France à la

conquête des privilèges abusifs des classes dirigeantes. Cet article, vivement commenté, sera probablement poursuivi pour crime de lèse-patrie.

#### L'ultimatum d'Atchinoff

Le Novorossiski Télégraphe publie un document qui ne manque pas d'intérêt; c'est l'ultimatum qu'Atchinoff a adressé à M. Carnot de Port-Saïd, le 25 février. Cette pièce vaut la peine d'être signalée.

Voici ce qu'Atchinoff réclamait du gouvernement français :

1° La mission russe sera indemnisée des pertes que lui a fait subir le pillage qui s'est produit lors du bombardement de Sagallo;

2° M. Carnot est invité à constituer un tribunal d'arbitrage dont les membres seront choisis parmi les capitaines de vaisseaux russes, allemands et français, en leur joignant le sultan Mahomet-Leita. Ce tribunal décidera à qui Sagallo appartient de droit;

3° S'il est établi que Sagallo appartient de droit au sultan Mahomet-Leita, Atchinoff contestant cette propriété à la France, le gouvernement français s'engagera à ne plus empêcher d'autres nations d'occuper ce pays.

Et, pour conclure, Atchinoff ajoutait : « Je m'adresse à vous dans l'espérance que vous ne refuserez pas de prendre en considération ma demande et mettez fin ainsi à ces malentendus entre Russes et Français, que je souhaite de tout mon cœur voir finir... »

Inutile de dire que, même dans le milieu où l'on a regretté le bombardement de Sagallo, l'attitude d'Atchinoff, qu'on regarde comme un vulgaire bandit, fait hausser les épaules.

#### Nouveau Comptoir d'Escompte

Le monde financier apprendra avec plaisir la création prochaine du Nouveau Comptoir d'Escompte, au capital de 40 millions, divisé en 80,000 actions libérées de moitié.

On ne peut que féliciter M. Denormandie et les collaborateurs qu'il a su grouper autour de lui.

#### Les portes d'entrée à l'Exposition

Il y en aura partout, et les visiteurs n'auront que l'embaras du choix.

On pourra entrer dans l'Exposition par l'Esplanade des Invalides, par l'Ecole militaire, par les deux avenues Suffren et Labourdonnais, par le Trocadéro, par le quai de Billy et par le quai d'Orsay. Cinq portes d'entrée seront placées le long du quai. En tout, vingt-deux portes à un ou plusieurs guichets.

#### La presse à l'Exposition

Pour la première fois peut-être, la presse a été traitée à l'égal d'un corps constitué; mais on n'a pu disposer en sa faveur que de cent invitations, chiffre exact.

Soixante cartes sont attribuées aux journaux de Paris, vingt aux journaux des départements et vingt à ceux de l'étranger. Mais pour éviter tout froissement, M. Alphand va transmettre à M. Hébrard, directeur du Temps, les cent invitations destinées à la presse, et c'est le président du comité central qui les fera parvenir aux directeurs de journaux, ses collègues.

#### Les grandes compagnies de chemins de fer

Les directeurs et membres du conseil d'administration des chemins de fer français ont adressé une invitation collective à leurs collègues de l'étranger pour les convier à de grandes fêtes organisées en leur honneur à l'occasion de l'Exposition universelle.

Le programme comprend, entre autres, une représentation de gala à l'Opéra et un lunch au château de Pierrefonds, mis gracieusement à la disposition des grandes compagnies, par l'Etat.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Le Centenaire de 1789 dans le Lot

M. le préfet du Lot vient d'envoyer à tous les maires du département la lettre suivante :

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler d'une manière toute particulière votre attention sur la circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

Cette circulaire a trait à la célébration de l'anniversaire de la première réunion des Etats Généraux.

C'est le 7 mai 1789 que s'est constituée à Versailles la Grande Assemblée qui a supprimé les privilèges et les inégalités dont nos pères ont souffert pendant des siècles et qui a proclamé et établi sur des bases indestructibles les droits de l'homme et du citoyen.

Partout où bat un cœur français il faut, dit M. le Ministre, qu'il y ait un mouvement, un cri de reconnaissance en communion avec les séances mémorables de Versailles. — Les populations du vieux Quercy, de cette terre où chaque escarpement, chaque roche porte encore les ruines du donjon que 89 a renversé, auront à cœur de s'associer, le 5 mai, à la pensée du Gouvernement de la République. — C'est une pensée d'union et de concorde, car ceux qui pourraient renier 89 ne doivent pas être nombreux dans le Lot.

Je vous invite, Messieurs, à réunir d'urgence vos conseils municipaux et à prendre, de concert avec les membres des assemblées communales d'abord, et ensuite avec tous les bons citoyens, tous les bons français, les mesures les plus propres à assurer dignement la célébration du Grand centenaire National.

Vous penserez sans doute, messieurs, avec le ministre de l'intérieur, qu'il conviendrait de fixer d'une manière durable dans la mémoire des générations nouvelles le souvenir de ce grand anniversaire.

Je sais combien sont limitées les ressources de vos budgets, mais peut-être serait-il possible de réaliser ce vœu sans de trop grandes dépenses, par la distribution de médailles commémoratives ou mieux encore par la plantation dans chaque commune de d'arbres du centenaire de 1789 que vous pourriez confier par des arbrés spéciaux aux soins et à la garde des enfants de vos écoles.

Salut, Messieurs, et fraternité.

*Le Préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,*

BEVERINI-VICO

### Conseil général du Lot

Hier lundi s'est ouverte, sous la présidence de M. Cambres, la session d'Avril du Conseil général.

Parmi les vœux déposés sur le bureau, il convient de citer celui de M. Béral, invitant l'administration, en vue de combattre le mildiou de la vigne par le sulfatage, de donner aux viticulteurs, soit par voie d'affiche, soit par voie de brochure, soit au moyen de conférences faites par les instituteurs dans les communes, les instructions nécessaires pour seconder et provoquer au besoin leur initiative dans le combat à livrer contre le terrible fléau.

M. le Préfet a promis de s'entendre avec la Société d'Agriculture, pour donner satisfaction au vœu de M. Béral, auquel s'est d'ailleurs associée l'Assemblée départementale.

Un vœu déposé par les membres de la droite du Conseil relatif à la révision de la Constitution dans un sens plus direct de la consultation populaire, a été repoussé par la question préalable demandée par M. Béral et votée par 11 voix contre 8.

Les conseillers généraux n'étaient en effet que dix-neuf présents à la séance.

Après le dépôt de plusieurs vœux, et un incident soulevé par M. de Lamaze à propos de son éviction comme assistant au conseil de révision, dans le canton de Bretenoux, prononcée par la commission départementale, la séance a été levée.

Aujourd'hui mardi, la commission des finances et des travaux publics se sont réunies à huit heures. — A deux heures séance publique.

### Les candidatures républicaines

Deux réunions de la Ligue républicaine du Lot ont eu lieu dimanche.

L'une à Cahors, sous la présidence de M. Parazines, l'autre à Puy-l'Evêque, à laquelle assistaient les deux sénateurs du Lot : MM. Béral et de Verninae.

Dans la réunion de Cahors, les membres de l'assemblée, tout en reconnaissant que le congrès qui se tiendra ultérieurement à Cahors, a seul le pouvoir de désigner un candidat, ont échangé leurs impressions au sujet des chances plus ou moins grandes que pouvait avoir dans chaque canton telle ou telle candidature.

Tous les délégués ont déclaré que M. Talon, conseiller général de St-Géry, leur paraissait réunir toutes les conditions voulues pour lutter avantageusement et faire triompher la cause républicaine dans la première circonscription de Cahors.

A Puy-l'Evêque, MM. Béral et de Verninae ont successivement pris la parole pour prouver combien est nécessaire l'union des diverses fractions du parti républicain, en vue des prochaines élections.

MM. les sénateurs pensent que la concentration des forces républicaines ne pourrait mieux se faire que sur le nom du docteur Rey.

Un ordre du jour acclamant la candidature de M. Rey a été adopté à l'unanimité.

Cette décision prouve combien était peu fondé le bruit répandu, d'après lequel M. Calmon fils, devenait le candidat de MM. les sénateurs, dans la 2<sup>e</sup> circonscription électorale de Cahors.

### Le Congé du Centenaire

C'est par erreur que la plupart des journaux ont annoncé que le congé du Centenaire pour les écoles de tout ordre ira du samedi soir 4 mai au mardi, à une heure de l'après-midi.

Ce congé sera prolongé jusqu'au mardi soir inclusivement et les classes ne reprendront que le mercredi matin.

Le Bulletin de l'Instruction publique vient de publier une circulaire dans ce sens adressée aux recteurs et aux préfets.

### Contributions directes

Par décision de M. le ministre des finances, en date du 23 avril, M. Dubois Félix, inspecteur des contributions directes à Cahors, est nommé à Tours et remplacé à Cahors par M. Magenties, contrôleur principal à Paris. M. Magenties, n'est pas pour nous un étranger, il a séjourné 9 ans dans notre ville comme contrôleur l<sup>er</sup> commis.

### Nos compatriotes

La représentation de retraite de M. Maubant, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, aura lieu samedi prochain, 4 avril.

Le tragédien Maubant paraîtra dans deux des meilleurs rôles de sa carrière théâtrale : celui de frère Arsène de *Don Juan d'Autriche* et celui de Lusignan de *Zaire*.

Dans le programme, figurera un magnifique intermède où se feront entendre les meilleurs artistes des théâtres de Paris : MM. Talazac, Melchissédech ; MM<sup>es</sup> Melbro, Adiny et M<sup>lle</sup> Simonet.

Notre compatriote, M. Soula Croix, de l'Opéra-Comique, prêtera aussi son concours à cette splendide représentation.

\*\*\*

— Et Lucy, mon amie, ma compagne, qu'est-elle devenue, elle aussi ? J'ai tremblé pour elle, c'est en vain que je l'ai demandée ! Toutes mes questions sont restées sans réponse.

— Plus heureuse que toi, ma chérie, miss Lucy Gordon a réussi à s'échapper des bras de ses ravisseurs, et elle est revenue à l'hôtel dans un état horrible; mais rassure-toi; à présent, bien que fort malade encore, elle va beaucoup mieux.

— Pauvre chère Lucy ! fit-elle en soupirant.

— Comment avez-vous été traitée, chère Vanda, depuis que vous avez été conduite ici ? lui demanda alors Julian avec intérêt.

— Je ne puis me plaindre, mon ami, on a eu pour moi les soins les plus délicats, les attentions les plus grandes; on se montre empressé à me plaire et à me faire oublier ma réclusion; mais cet homme par lequel j'ai été enlevée et conduite dans cette maison me fait peur; mon cœur se serre, un frisson de terreur agite tout mon corps, tout mon sang se glace lorsque son regard froid et glauque se fixe sur moi; j'ai tout tenté pour lui échapper, plusieurs fois, j'ai voulu me précipiter par la portière et me briser, sur les pavés du chemin, plutôt que de le sentir près de moi; mais il me surveillait avec une attention jalouse, toujours il a réussi à me retenir; j'ai semé mes bijoux sur la route dans l'espoir qu'ils seraient plus tard retrouvés par vous et serviraient à faire découvrir mes traces; mes pauvres bijoux que j'ai mais tant ! une bague qui venait de toi, cher Armand, et qui m'était si précieuse, j'ai eu le courage de m'en séparer.

— Quand elle te reverra, ma bien-aimée, notre mère oubliera toute ses douleurs.

## LES AVENTURES D'un Peau-Rouge A PARIS

### TROISIÈME PARTIE LES MORTS-VIVANTS

XXV

COMME QUOI LE SANGlier, FORCÉ DANS SA BAUGE, FIT TÊTE A LA MEUTE, ET FUT ENFIN RÉDUIT AUX ABOIS.

Julian appuya alors légèrement sur le bouton que lui avait indiqué la Venette : la cloison s'ouvrit aussitôt, sans produire le plus léger bruit.

Les deux hommes entrèrent doucement, en étouffant le bruit de leurs pas, et refermèrent derrière eux la porte secrète.

Ils se trouvèrent alors dans un délicieux boudoir de grandeur moyenne, meublé avec un goût exquis et les soins les plus délicats.

Cette bonbonnière charmante était éclairée par le haut; on n'apercevait aucune porte.

Ce délicieux séjour était une prison.

Une cage dont les barreaux dorés était à demi dissimulés sous la soie des tentures.

Vanda revêtu du même costume qu'elle portait

deux jours auparavant, bien que de riches vêtements fussent étalés sur des meubles, à quelques pas et presque en face d'elle, était à demi couchée sur une chaise longue, ses magnifiques cheveux inondant ses blanches épaules, son charmant visage caché dans ses mains, pleurait et sanglotait tout bas avec désespoir.

Le jeune comte ne put résister à ce spectacle navrant, et s'élança d'un bond vers la pauvre éplorée, tomba à ses genoux, et d'une voix douce et plaintive il murmura plutôt qu'il ne prononça ce seul mot :

— Vanda !...

— Armand ! s'écria-t-elle en se dressant toute droite galvanisée, transfigurée, radieuse. Armand ! mon ami, mon frère, mon fiancé ! mon amour ! reprit-elle en riant et pleurant à la fois. Oh ! je le savais bien, moi, qu'à force de l'appeler tu viendrais, mon bien-aimé !

— Hélas ! ma chérie, répondit tristement le jeune homme, ce n'est pas moi qui t'ai retrouvée; je suis aveugle, moi; un autre, un ami, un frère, plus clairvoyant que moi, m'a guidé à travers ces ténèbres et, sans m'égayer une seconde, m'a conduit près de toi.

Et se détournant à demi, Armand désigna d'un geste Julian d'Hirigoyen qui se tenait souriant à quelques pas en arrière, jouissant du bonheur des deux jeunes gens et se payant ainsi de toutes ses peines.

— Lui ! s'écria la jeune fille avec effusion; je le savais, mon cœur me l'avait dit; lui seul pouvait accomplir ce miracle ! Oh ! je suis heureuse ! bien heureuse !

Mais le choc avait été trop rude; tant de joie

Nous relevons dans le livret du Salon de peinture qui va s'ouvrir le 1<sup>er</sup> mai, à Paris, les envois des artistes appartenant au Lot.

Deux tableaux de M. Lacroix, né à Cahors, l'un sous le n° 1487 « septembre, Forêt de Fontainebleau », l'autre sous le n° 1488 « octobre, Forêt de Fontainebleau ».

Un tableau de M. Syndou, né à Caniac, canton de Labastide-Murat, sous le n° 2526 « Portrait de Madame N.... »

**Les assises du Lot**

Les affaires soumises au jury des assises du mois de mai seront au nombre de trois. Il y a une affaire d'abus de confiance et deux relatives à des incendies volontaires.

La durée des assises ne dépassera probablement pas quatre jours.

**L'Orphéon de Cahors**

La société orphéonique de notre ville, récemment reconstituée, répète activement depuis quelques temps.

En outre des morceaux qu'elle doit exécuter dans la soirée de dimanche prochain à la messe, organisée pour fêter le centenaire de la Révolution française ou, plus exactement, celui des Etats-Généraux, la phalange des chanteurs cadurciens apprend, en vue de son prochain concert au théâtre, une série de chœurs capables de donner, tant au point de vue du choix qu'à celui de l'exécution, entière satisfaction aux plus rebelles à la musique chorale et aux plus délicats mélomanes.

Le ministre de la guerre a autorisé les officiers de réserve et de l'armée territoriale à assister, en uniforme, aux deux fêtes militaires du 5 et du 6 mai.

**Justice de Paix**

M. Southe, adjoint au maire de Prudhomat, est nommé suppléant du juge de paix de Breteoux, en remplacement de M. Rougié, décédé.

**Retard d'un train**

Le train qui part de Capdenac à 11 heures 40 a subi hier deux heures de retard par suite de la rupture d'une des pièces principales de la locomotive. Le train s'est arrêté entre la halte de Saint-Cyr et la station de Conduché.

Il n'y a eu aucun accident. Une machine de Cahors a remorqué le train.

**Commissariat**

M. Triboulet, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer en résidence à Figear, passe à Cahors, en remplacement de M. Caussanel.

**Les jeux des aveugles**

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a pris l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — La somme de 800 francs, mise à la disposition du ministère de l'instruction publique par la société d'assistance publique pour les aveugles, dans le but de favoriser l'introduction des jeux actifs dans les écoles d'aveugles, sera affectée au paiement de deux prix, l'un de 500 fr. et l'autre de 300 fr.

Art. 2. — Il est ouvert, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, un concours sur ce sujet :

« Faire connaître les jeux et exercices corporels les plus propres à être introduits ou encouragés dans les écoles d'aveugles, pour contribuer au développement de la force, de l'adresse et de l'agilité.

» Etudier les moyens pratiques d'en généraliser l'application dans les écoles d'aveugles.

» Insister sur les avantages de ces jeux tant au point de vue moral qu'au point de vue physique. »

Art. 3. — Sont admis à prendre part au concours les auteurs de travaux traitant tout ou partie du sujet.

Art. 4. — Le concours sera clos le 31 décembre 1889.

**Inhumation**

Dimanche les restes mortels des nommés Deloncle, Eugène, Adrien, Charles, et Guétron, Jeanne-Marie-Marceline, décédés en Corse, ont été transportés à Cahors par les soins de la famille pour être inhumés dans le cimetière de notre ville.

Dimanche matin, une grande affluence de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure, les restes mortels de Bousquet Jean-Baptiste, natif de Cahors, décédé à Toulouse; ses restes ont été transportés à Cahors pour être inhumés dans le cimetière de cette ville.

**Contraventions**

Contraventions relevées contre les nommés : 1° Pélissier Antoine, âgé de 49 ans, demeurant rue Brives, n° 26, pour avoir fait la vidange des latrines à sa maison à 8 h. du matin.

2° Rolland, Auguste, ouvrier tapissier chez M. Bouzerand, rue Nationale, pour ivresse manifeste et publique.

Dimanche, le nommé Bach, marchand de bois de chauffage, à Cremps, a laissé verser sa charrette chargée de fagots à l'entrée de la Banque; il a brisé un brancard de sa voiture, mais il n'y a pas eu d'accident de personnes.

**Pour éteindre le pétrole**

Le hasard a fait découvrir que le lait est un liquide précieux pour éteindre le pétrole enflammé.

Un cuisinier de Morella (Mexique), ayant vu s'enflammer sa lampe pleine de pétrole, saisit dans son trouble la première chose qui lui tomba sous la main, une casserole de lait et en versa le contenu dans la lampe qui, à son grand étonnement, s'éteignit instantanément.

**Un quercynois qui se suicide**

Les journaux de Limoges racontent ainsi qu'il suit la tentative de suicide d'un malheureux originaire du Lot, d'après eux :

Les époux G., habitant une chambre au n° 6 de la rue de l'Ecole-de-Médecine, avec leurs enfants, Rose, âgée de 10 ans et Firmin âgé de 3 ans.

Ce ménage jouissait de la meilleure réputation : la femme suivait les soldats pour leur vendre du café, le mari, était marchand ambulancier à la place des Halles.

Vendredi matin, après le départ de sa femme, G. ne se rendit pas à son poste habituel; vers midi, il envoya la petite Rose au dehors pour lui faire une commission et dit au petit Firmin d'aller jouer au jardin.

Lorsqu'il fut seul, G. ferma la porte et se tira un coup de revolver dans la région du cœur.

A son retour, Rose, ne pouvant ouvrir la porte, appela les voisins à son secours et quand on put entrer, on découvrit le malheureux G., baigné dans son sang.

Il a été transporté à l'hôpital, son état est très grave.

D'après le *Petit Centre G.* a trois enfants dont l'aîné habite dans le Lot.

**VILLENEUNE-SUR-LOT**

Notre petite ville sera largement représentée au salon cette année. En outre de MM. André Crocheperre et Pierre Duffau dont les œuvres ont été admises, M. Tronchet, élève architecte, a présenté un projet de villa qui aura les honneurs du Salon.

Nos félicitations à cet artiste dont l'avenir s'ouvre si brillamment.

**SARLAT**

Un violent orage a éclaté avant-hier au soir dans notre contrée; une pluie torrentielle accompagnée de grêle a causé de sensibles dommages aux récoltes. La foudre est tombée à plusieurs reprises et notamment sur une grange appartenant à M. Guyenne, maire de Marquay. Un bœuf a été littéralement foudroyé et la grange pleine de fourrage aussitôt incendiée.

**LAUZÈS**

Les loups continuent à faire des ravages dans les cantons de Lauzès et de Saint-Géry. Bien que l'un de ces carnassiers ait été tué la semaine dernière, les propriétaires voient toujours leurs bestiaux disparaître.

Les habitants réclament des battues.

**GOURDON**

MM. Maury, Cabanès, adjoints au maire; Dallet, Girles, Gouloumès, Javerzac, Lacambre, Orliac, Henry Maury et Médiadié, conseillers municipaux, qui ont été désignés pour composer la commission des fêtes du Centenaire des 5 mai et 14 juillet prochains, ont déjà commencé leurs travaux en soumettant la liste de souscription aux habitants de la ville, qui s'empresseront d'ouvrir leurs bourses.

Dans la nuit du 3 au 4 avril courant, un veau était volé au préjudice d'un sieur Laverdet, de Vayrac. Depuis lors, malgré toutes les recherches, l'auteur de ce vol échappait aux investigations de la gendarmerie, quand le 26 courant, elle a été assez heureuse pour mettre la main sur un sieur Alphonse Cancé, ex-surveillant des travaux du chemin de fer sur la ligne de Cahors, aujourd'hui résidant à Vayrac, qui, n'ayant pu nier être le voleur recherché, a été mis en état d'arrestation et conduit sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Gourdon.

**TOULOUSE**

Ce matin une pauvre fille de vingt-trois ans, Louise Nombrol, couturière, a été trouvée morte dans une mansarde de la rue Sainte-Lucie. Cette jeune fille s'est asphyxiée à l'aide du vulgaire et classique réchaud de charbon. C'est la misère qui l'a poussée à se tuer ainsi.

**AGRICULTURE**

**Concours de greffage**

Samedi dernier a eu lieu, dans la pépinière départementale sise à St-Namphaise (faubourg Labarre), le concours de greffage organisé par la Société agricole et industrielle du Lot. Sur 83 inscrits, 80 se sont présentés, parmi lesquels on remarquait de jeunes enfants âgés tout au plus d'une dizaine d'années.

MM. le docteur Rey, président, Andurand-Rolland, vice-président de la société agricole, Vincent et Laur étaient sur les lieux et surveillaient les opérations.

A première vue, le concours s'est annoncé comme devant être très brillant. On n'en connaît le résultat définitif qu'au mois de septembre. A cette époque seulement doivent être distribuées les primes.

**Le bétail allemand**

Le *Journal Officiel* vient de promulguer un arrêté du ministre de l'agriculture aux termes duquel l'importation et le transit des animaux vivants des espèces bovine, ovine et porcine provenant d'Allemagne était prohibée.

On sait, en effet, qu'une épidémie de fièvre aphteuse décime le bétail allemand depuis tantôt trois semaines. Il n'y a donc, dans cette mesure absolument rien qui dénote de notre part une intention désobligeante. D'ailleurs, la Belgique, qui est toute dévouée à l'Allemagne, et tous les pays limitrophes en ont fait autant. Il est vrai que la Belgique, dans un but tout mercantile, n'a pas prohibé le transit, ce qui per-

mettrait aux Allemands d'infecter nos campagnes. L'arrêté du ministre de l'agriculture répond donc au double besoin de nous défendre des importations directes de l'Allemagne et des arrivages de la Belgique.

**CAJARC**

La foire était assez bien garnie en bœufs et il s'est fait un assez grand nombre d'affaires aux cours des foires précédentes.

Les brebis et leurs agneaux se vendaient de 25 à 30 fr. la paire.

Les moutons, de 16 à 23 fr.

La volaille, de 2 à 4 fr. 50 la paire.

Le blé, de 17 à 19 fr. l'hectolitre.

L'avoine, de 7 à 8 fr.

Le chénevis, de 20 à 25 fr.

**St-MARTIN-LABOUVAL**

Notre foire, favorisée par le temps, a été assez belle, quoique elle ne fut pas bien garnie.

Le champ de foire était assez animé; les moutons se sont vendus de 18 à 20 fr.

Les porcelets, de 20 à 25 fr., suivant grosseur et qualité.

La volaille, de 60 à 70 cent. la livre.

**LIVERNON**

Pour éviter la concordance avec la foire qui se tient à Espédaillac le mardi 7 mai prochain, celle de Livernon aura lieu le vendredi 3 mai.

**Variétés**

**Les Monuments primitifs du Quercy ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS**

(Suite)

L'étude des tumuli du Quercy conduit aux conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Les tumulus, quelle que soit leur destination, ont la même forme. Les uns sont isolés, les autres sont réunis en groupe;

2<sup>o</sup> La plupart sont des tombeaux; un certain nombre ne contiennent aucune trace de sépulture;

3<sup>o</sup> Les restes humains qu'ils renferment ont été inhumés; à cette époque, on ne brûlait point les corps;

4<sup>o</sup> La position des squelettes, qu'on les ait placés dans des caisses en pierre, sous des voûtes grossières ou en pleine terre, révèle un mode d'inhumation inconnu jusqu'alors; les corps ont constamment la face tournée contre la terre et les membres écartés du corps; les crânes sont ronds, plus développés que ceux qu'on trouve dans les dolmens, mais moins épais;

5<sup>o</sup> On ne constate plus dans les tumulus aucune trace du mobilier funéraire de l'époque de la pierre polie; le bronze et le fer y règnent exclusivement; rien ne permet de distinguer ceux qui renferment l'un ou l'autre de ces métaux soit isolés, soit réunis;

6<sup>o</sup> Tout porte à croire que les tumulus sont dus à un peuple conquérant qui aurait apporté les métaux, notamment le fer dans nos régions et qui aurait soumis le peuple des dolmens à une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui pourrait remonter au VIII<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère;

7<sup>o</sup> L'absence de monnaies dans les tumulus fait croire qu'ils ont cessé d'être en usage trois ou quatre siècles avant notre ère; qu'on y aurait pratiqué les ensevelissements durant trois ou quatre siècles et qu'ils sont antérieurs à l'époque où on brûlait les morts;

8<sup>o</sup> Il n'existe point de tumulus à galerie dans le Quercy;

9<sup>o</sup> Ces monuments sont antérieurs de plusieurs siècles à la conquête romaine.

V

**SÉPULTURES PAR INCINÉRATION**

Nous venons de voir qu'on a cessé d'enterrer les morts dans les tumulus trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne. Il nous reste à chercher comment on les a ensevelis à partir du moment où les terres funéraires ont été abandonnées et où se trouvent les restes de la population qui a occupé le sol de notre pays à compter de cette époque.

César rapporte dans ses *Commentaires* de la guerre des Gaules, que, de son temps, les Gaulois brûlaient leurs morts et, avec le corps du défunt, ce qui lui avait été le plus cher, jusqu'aux animaux. Ce mode d'incinérer les corps, dont on ne retrouve point la pratique durant les époques des dolmens et des tumulus, devint général à l'époque où nous arrivons. A partir de ce moment et durant tout le temps que la Gaule conserve son indépendance et son autonomie, on ne trouve plus dans les sépultures qui ont succédé aux tumulus aucun vestige d'ossements humains.

Un changement aussi radical dans les coutumes et dans les pratiques religieuses qui ont une si grande importance dans la vie des peuples de l'antiquité, amène à reconnaître que l'on se trouve en présence d'une nouvelle immigration d'une branche de la famille des Gaulois que l'histoire ne distingue pas de celle qui l'avait précédée, mais que l'archéologie ne doit pas confondre, elle qui s'attache spécialement à rétablir l'histoire du passé par l'étude des monuments, sans cependant méconnaître la valeur des textes qui sont arrivés jusqu'à nous, lorsque, surtout, les uns confirment et corroborent les autres.

Les tumulus sont les derniers monuments funéraires apparents qui nous res-

tent du passé; les sépultures qui ont été faites postérieurement échappent à nos regards : il faut les chercher dans le sein de la terre, sans qu'aucun signe extérieur nous en révèle la place. Les anciens ont-ils voulu, par là, soustraire les restes de leurs morts à la profanation des vivants? On serait porté à le croire. A cette époque, les liens de famille se resserrent; les morts sont placés sous la protection des dieux du foyer domestique. Aussi n'est-il pas rare de trouver les restes précieux des morts dans des urnes cachées dans le sol même de la cabane, de la hutte qui leur a servi d'habitation et où ils se sont éteints.

En ce temps-là, il n'existait ni ville, ni bourg, ni bourgade; les tribus ou nations étaient campées ou dispersées dans certains cantons; elles vivaient sous la tente ou dans des maisons informes et étaient enterrées là où elles avaient vécu. Ce ne fut que vers la fin de l'époque qui nous occupe qu'on créa des refuges, des lieux fortifiés en cas de guerre ou d'invasion, les oppida des romains.

C'est principalement sous le sol de ces villes ou camps retranchés habités, que les sépultures par incinération se trouvent en grande quantité.

Nous n'avons rencontré dans le Lot aucun groupe de sépultures par incinération que l'on puisse qualifier de cimetière. Les travaux de la culture ont mis et mettent tous les jours à découvert des urnes ou vases contenant, avec des cendres, des armes, des parures et des débris d'armures; mais ces armes sont toujours trouvées isolément et assez profondément dans le sol. Murcens et Puy-d'Issolud sont les lieux qui en font connaître le plus grand nombre. Les cendres et les objets qui étaient mêlés se trouvaient renfermés dans des vases qui affectaient des formes différentes : à Murcens, c'étaient des amphores; à Puy-d'Issolud, des urnes ordinaires. Ce qui prouve que ces sépultures sont bien Gauloises et de l'époque qui nous occupe, c'est qu'elles sont très nombreuses dans les retranchements en terre contemporains des murailles de défense. Ces faits, bien constatés, établissent de plus que ces sépultures sont antérieures à l'époque à laquelle les oppida ont cessé d'être habités et que, par conséquent, elles doivent être attribuées à la population qui a élevé les remparts.

Nous avons découvert et on découvre fréquemment à Murcens des amphores cinéraires. La forme de ces amphores ne diffère point de celle de ces vases qui servaient à des usages domestiques; leur capacité varie de dix à vingt litres. On les trouve tantôt couchées, tantôt debout, rarement alignées; le plus souvent elles sont disposées sans ordre et sans symétrie. Elles contiennent en plus ou moins grande quantité des cendres qui se présentent sous la forme de matière blanchâtre, pulvérulente et onctueuse au toucher, des débris d'ossements calcinés, des fragments de charbon, de grosses dents de cheval, des débris d'armes offensives et défensives et quelques rares objets de bronze.

Nous donnons, planche XIV, le dessin de quelques objets recueillis dans quelques-unes de ces sépultures : une amphore entière, des boulets en basalte, deux vases cinéraires de Puy-d'Issolud, un fragment de casque en fer, des clous de bouclier et un clou de casque en bronze.

Comme à Murcens, de nombreuses sépultures ont été pratiquées dans le terre-plein des retranchements de Puy-d'Issolud. Dans la première ligne de défense qui domine la fontaine Gauloise de Loulié, un cultivateur a trouvé, à près d'un mètre cinquante centimètres de profondeur, à côté d'un vase brisé contenant des cendres, un monnaie en bronze de Lutèce; il se trouvait, en même temps, dans cette sépulture, une portion de cercle en fer de quatre-vingts centimètres de diamètre sur quatre centimètres de largeur, en partie dévoré par la rouille. Nous pensons que ce cercle a fait partie d'une roue de char, comme en avaient les Gaulois de cette époque. Cette découverte est constatée dans un procès-verbal déposé à la mairie de St-Denis-les-Martel.

(A suivre.)

CASTAGNÉ.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes.)

**Un Monsieur** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

---

**BOURSE. — Cours du 29 avril 1889.**

3 0/0.....	86 98
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 17
4 1/2 0/0 1883.....	106 17
Actions Orléans.....	1,375 00
Actions Lyon.....	1,417 50
Action Panama.....	52 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	416 00
Obligations Lombardes.....	314 00
Obligations Saragosses.....	370 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 70

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for Chemin de Fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, and Capdenac with departure and arrival times.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1er mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Loz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table showing family discounts: Pour une famille de 3 personnes 25%, 4 personnes 30%, 5 personnes 35%, 6 personnes et plus 40%.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire. — 1re Classe 95 francs. — 2e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire. — 1re Classe 60 francs. — 2e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe 180 fr. — 2e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA

Emission de 42.000 Obligations de la Compagnie Française des Chemins de Fer Vénézuéliens. REVENU 25 fr. NET D'IMPOT JOUISSANCE 1er MAI 1889.

PRIX D'ÉMISSION : 365 FRANCS Payables 25 francs en souscrivant, 90 francs à la répartition 125 francs le 1er Juin et 125 francs le 1er Août.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT GARANTIS par les États-Unis de Venezuela, par la ligne, les terrains et par le capital de la Société.

On souscrit le 1er Mai : à Paris, à la Banque Transatlantique, C. r. Auber; à Marseille, à la Société Marseillaise; à Amsterdam, chez MM. Westendorp et Cie; à Bruxelles, à la Caisse Gén. de Report et Dépôts; à Anvers, à la Banque Centrale Anversoise.

Effets du Printemps

On éprouve fièvre, courbature, lassitude générale. Ne négligez pas cet état de malaise, faites un usage régulier des Pilules Giequel, laxatives, antibilieuses et antiglaireuses. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins, et vous préserveront des maux de tête, des étourdissements, des congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Giequel, à 1 fr. 50 la boîte.

Bégaiement-Zéziement.

M. le Docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bégnes de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 13 Mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, Avenue Victor Hugo.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

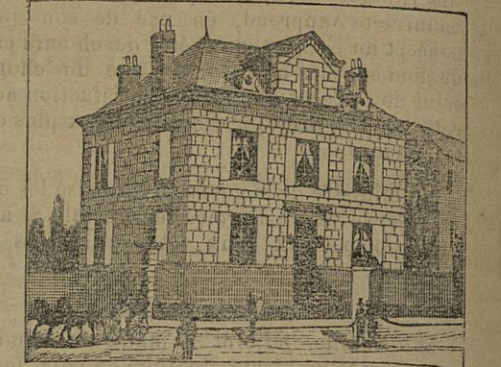
AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE. MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS. CHIRURGIEN-DENTISTE.

des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze. 16, rue du Maréchal Brune, 16. A BRIVE.



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains) POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement

ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dentures les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c, 15 fr. La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr.

EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racines et boutures de premier choix PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. LOUIS ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).

Vignes américaines

Grande quantité de boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

L'ATLAS NATIONAL. Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONVENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES. 425 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

MODES DE PARIS

Mme DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Le propriétaire-gérant, Layton.